

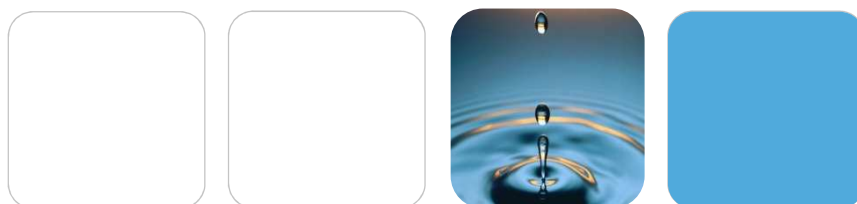


MEMOIRE TECHNIQUE :

Collecte et traitement des déchets plâtre issus des travaux des Entreprises du BTP



Sommaire



1.	Introduction	3
1.1	Un déchet problématique : le plâtre	3
1.2	Quelle filière de traitement à la Réunion	4
2.	La gestion des déchets de plâtre : descriptif et méthodologie	5
2.1	Les lieux de regroupement des déchets de plâtre	5
2.2	L'unité de stockage	7
2.3	La collecte	8
2.4	La communication	8
3.	Nos engagements sur la prestation : traçabilité, suivi	9
3.1	Traçabilité	9
3.2	Suivi	11
4.	Notre offre tarifaire	11



1. Introduction

1.1 *Un déchet problématique : le plâtre*

Depuis un arrêté ministériel du 19 janvier 2006 modifié en septembre 2007, les déchets de plâtre ne sont plus considérés comme des déchets inertes.

L'évolution réglementaire concernant les déchets :

Considérés comme déchets non dangereux depuis 2002, les déchets à base de plâtre ne sont plus admis en Installation de Stockage pour Déchets Inertes (ISDI) et doivent être obligatoirement stockés en alvéoles spécifiques dans des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

les risques spécifiques :

Le plâtre, déchet minéral, en milieu fermentescible et dans certaines conditions, au contact prolongé avec des matières putrescibles dégage de l'hydrogène sulfuré appelé le H₂S qui est un gaz dangereux, de même, en contact avec de l'eau, le plâtre peut former des sulfures. Le plâtre seul n'est pas un déchet dangereux mais il n'est pas non plus considéré comme un déchet inerte.

Exemples :

Placo-plâtre, carreaux de plâtre, restes de plâtre, éléments de construction ayant une part importante de plâtre.

Conditionnement et tri

Lors d'opération de construction ou de démolition, il est nécessaire de séparer les déchets contenant du plâtre des gravats inertes.

1.2 *Quelle filière de traitement à la Réunion :*

Il n'existe pas à ce jour d'unité de valorisation pour ce matériau à la Réunion.

De plus les artisans sont confrontés au problème lié à la situation géographique de leur chantier et du seul exutoire de l'île, qui les obligent à se déplacer pour un volume parfois compris entre 1 et 2m³ voir de 100 à 200kg.

Consciente du problème, L'ISDND de Sainte Suzanne est la seule à avoir mis en place une alvéole spécifique pour ce déchet. Cette nouvelle procédure fait suite aux nouvelles dispositions réglementaires concernant les centres de stockage de déchets ultimes (arrêté du 19 janvier 2006) et sa traduction dans les nouvelles prescriptions d'exploitation de l'ISDND de Sainte Suzanne (AP 14/12/2007).

Le gisement à la Réunion :

Le gisement est estimé entre 2000 et 4000Tonnes par an de déchets plâtre produit . En 2009 c'est près de 1000Tonnes qui ont été stockés dans l'alvéole dédiées. Le reste du gisement c'est probablement retrouvé sur des zones de dépôt sauvage .

La procédure d'acceptation du déchet sur l'ISDND :

Les déchets plâtre doivent suivrent une procédure stricte afin d'être accepté par l'ISDND de Ste Suzanne :

- Le plâtre ne doit pas être mélangé avec d'autres déchets
- Avant tout dépôt de ce déchet sur l'ISDND, l'Entreprise doit systématiquement remplir une fiche de renseignement indiquant le producteur, la provenance, le volume pour l'obtention d'un certificat d'acceptation.

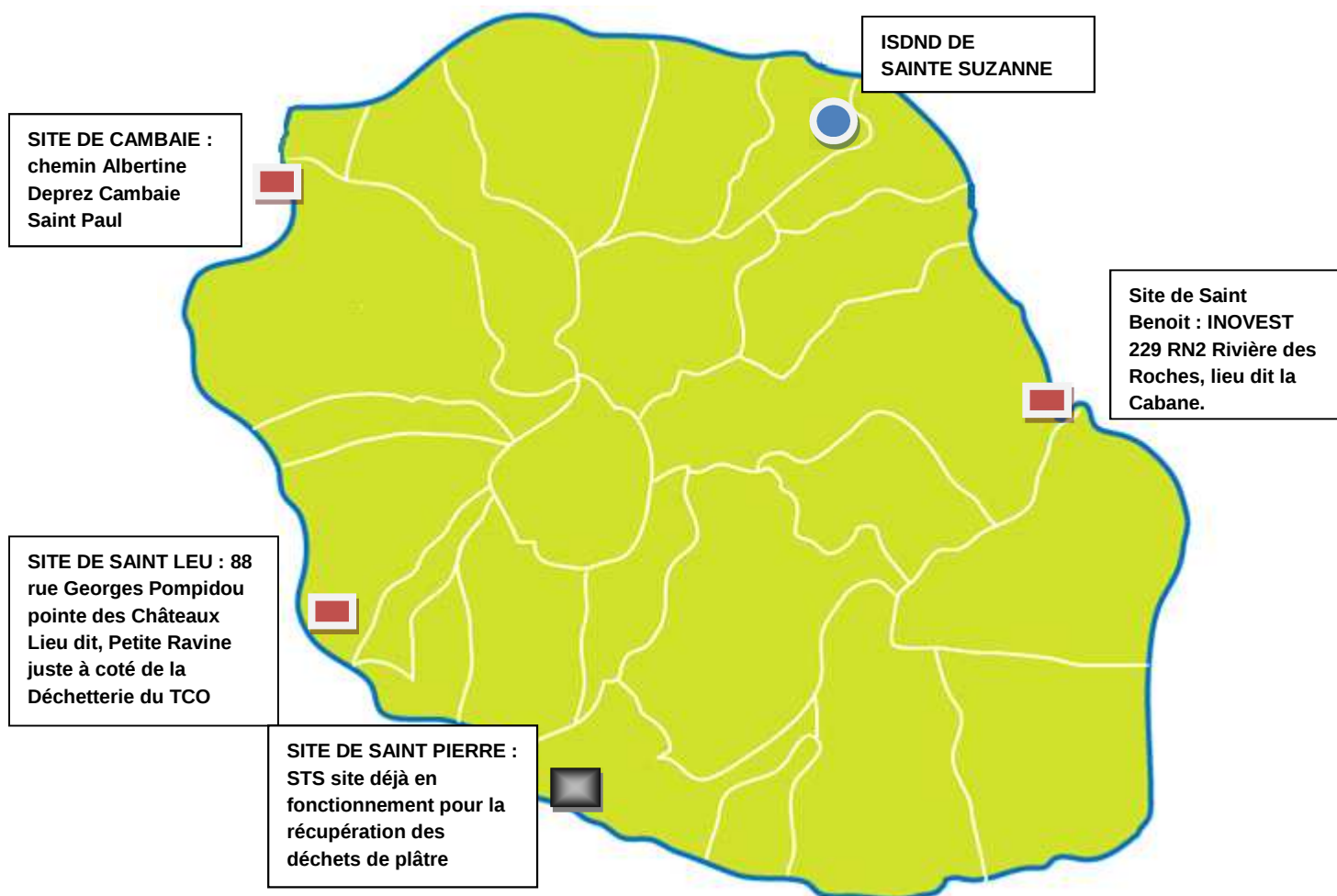
2. La gestion des déchets de plâtre : descriptif et méthodologie

2.1 Les lieux de regroupement des déchets de plâtre

Pour pallier au problème que rencontrent les artisans du BTP, nous proposons de mettre à la disposition des professionnels, des bennes de stockage spécifiques pour les déchets de « plâtre » sur trois secteurs géographique de l'île pour une collecte vers l'ISDND de Sainte Suzanne.

Ce dispositif est exclusivement réservé aux professionnels il s'agira d'un regroupement de plusieurs producteurs.

Situation géographique des sites :



La carte ci-dessous représente la localisation des sites STAR prévu pour le regroupement et la collecte des déchets de plâtre.

SITE DE SAINT BENOIT CHEZ INOVEST

La réception des professionnels se fera de 8h à 10h du lundi au vendredi avec un passage obligatoire par l'accueil afin d'enregistrer les formalités administratives et vérifier la conformité des déchets et le volume apporté.

SITE DE SAINT LEU PRES DE LA DECHETTERIE DU TCO :

La réception des professionnels se fera de 10h à 12h du lundi au vendredi avec un passage obligatoire par l'accueil afin d'enregistrer les formalités administratives et vérifier la conformité des déchets et le volume apporté.

SITE DE CAMBAIE :

La réception des professionnels se fera de 8h à 10h du lundi au vendredi avec un passage obligatoire par Le bureau de l'agent de maîtrise afin d'enregistrer les formalités administratives et vérifier la conformité des déchets et le volume apporté.

2.2 L'unité de stockage

La benne dédiée aux déchets de plâtre qui sera mise en place sur chaque site est une benne d'une capacité de 10m3 bâchée, dans un premier temps, puis fermée, afin que ces déchets soient à l'abri des intempéries et des risques d'incendie. Cette unité de stockage est adaptée à la nature de ces déchets, d'espace réservé sur chacun des sites et du choix du type de collecte. Concernant la benne fermée son coût de fabrication est de 6000€ ht. (voir la possibilité d'une prise en charge du coût de fabrication par l'ADEME)

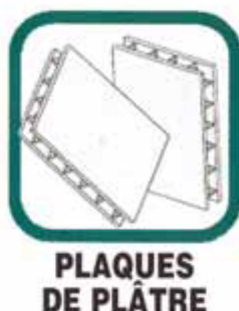
2.3 La collecte

La collecte s'effectuera par camion ampliroll 19 et 26 tonnes

L'évacuation des bennes sera déclenchée par nos services. Lors des évacuations de benne nous procéderons par échange afin qu'il n'y est aucune rupture de charge sur chacun des sites.

2.4 La communication sur site

Pour l'ensemble des sites, un affichage par autocollant sous forme de pictogramme représentera le déchet et sera apposé sur un panneau d'affichage.



Tous les professionnels qui se rendront sur nos sites seront informés sur les plans de circulation. Ils devront respecter les consignes d'hygiène, de sécurité et environnemental que nous appliquons sur nos sites. En cas de non respect de ces consignes ils se verront refusés les accès.

3. Nos engagements sur la prestation : traçabilité, suivi

L'organisation de notre exploitation nous permettra de vous garantir que les prestations seront réalisées dans le respect complet de l'ensemble du cadre réglementaire applicable à notre activité :

- Code du travail ;
- Convention collective ;
- Réglementation du transport ;
- Réglementation attenante à l'élimination des déchets et à leur traçabilité.

3.1 Traçabilité

- A chaque apport d'un professionnel, celui-ci nous communiquera les informations dont nous avons besoin pour l'acceptation de ces déchets (une FIP sera établi).

- FICHE D'IDENTIFICATION PREALABLE DE DECHETS PLATRE

PRODUCTEUR (maitre d'ouvrage, celui qui a commandé les travaux)			
Raison sociale :		Siret :	
		Obligatoire	
Adresse :		Tel :	02 62
		Fax :	02 62
Contact :		GSM :	06 92
Responsable :		GSM :	06 92
Chantier :			
Adresse :			
Responsable :		GSM :	06 92
CLIENT			
Raison sociale :		Siret	
		Obligatoire	
Adresse :		Tel :	02 62
		Fax :	02 62
Contact :	M.	GSM :	06 92
Responsable :	M.	GSM :	06 92
IDENTIFICATION DU DECHET			
Désignation du déchet :		Catégorie	
Apparence du déchet : (odeur couleur, apparence physique)			
Cubage prévu :			

Nous lui ferons également remplir l'annexe au BSD de regroupement qui accompagnera chaque rotation de benne et transmis à l'ISDND de Sainte Suzanne.

A chaque rotation, un bon d'intervention est rempli et signé par le responsable de site. Ce bon d'intervention sera rattaché au bon de pesée imprimé, au BSD et ces annexes.



Annexe 1 du formulaire CERFA n° 12571*01

Décret n° 2005-615 du 30 mai 2005
Arrêté du 29 juillet 2005

Page n° /

Document à joindre au bordereau de suivi des déchets
en cas de collecte de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique

N° du bordereau de rattachement :	
Émetteur du bordereau :	
N° SIRET : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []	Personne à contacter :
NOM :	Tél. : Fax :
Adresse :	Mél :
Rubrique déchets : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []	
Dénomination usuelle du déchet :	

Cadre réservé à STAR

Expéditeur n° :	
N° SIRET : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []	
NOM :	
Adresse :	
Tél. : Fax :	Quantité ☐ réelle ☐ estimée tonnes(s)
Mél :	Date de remise : / /
Personne à contacter :	Signature / cachet de l'expéditeur :
Expéditeur n° :	
N° SIRET : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []	
NOM :	
Adresse :	
Tél. : Fax :	Quantité ☐ réelle ☐ estimée tonnes(s)
Mél :	Date de remise : / /
Personne à contacter :	Signature / cachet de l'expéditeur :
Expéditeur n° :	
N° SIRET : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []	
NOM :	
Adresse :	
Tél. : Fax :	Quantité ☐ réelle ☐ estimée tonnes(s)
Mél :	Date de remise : / /
Personne à contacter :	Signature / cachet de l'expéditeur :
Expéditeur n° :	
N° SIRET : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []	
NOM :	
Adresse :	
Tél. : Fax :	Quantité ☐ réelle ☐ estimée tonnes(s)
Mél :	Date de remise : / /
Personne à contacter :	Signature / cachet de l'expéditeur :

A remplir par un apporteur de
plâtre

3.2 Suivi

Sur la base des informations enregistrées lors des collectes, nous pourrons vous faire parvenir de manière mensuelle les volumes de déchets traités par zone géographique.

Les points suivants seront abordés :

- Répartition des tonnages entre les zones géographique
- Synthèses générale du tonnage réceptionné

4. Notre offre tarifaire:

Dans cette procédure de réception des déchets de plâtre, nous vous proposons de partir sur une tarification au m3. Cette tarification au m3 est la solution adaptée, les sites de regroupement n'ayant pas de balance de pesée.

Le prix au m3 comprend :

- la mise à disposition de la benne (benne avec bâche pour l'instant)
- le temps de transport
- la mise à disposition sur site, d'un agent pour la réception des déchets et la gestion de la procédure administrative pendant les heures d'ouverture
- les frais d'entretien (matériels, voirie d'accès, nettoyage de la zone de stockage...)
- le coût de traitement y compris la TGAP et taxe communale

• LE TICKET PRE PAYE :

Avant, tout apport de déchets, le professionnel achètera auprès de nos services un carnet de bon pré payé composé de 30 tickets ou des tickets en individuels.

Trois carnets seront édités et qui correspondront à chaque site de regroupement.

La mise en place de ces carnets permet au professionnel de payer le juste coût suivant le site sur lequel il viendra vider (tarification différente suivant la zone géographique).

Ces tickets seront disponibles sur les sites pendant les horaires d'ouverture prévus.

BON DE VIDAGE



Cambaie le
Producteur du déchet : Tel :
Immatriculation du véhicule :
Déchets de Plâtre de type :

BON DE VIDAGE

STAR CAMBAIE Chemin Albertine Desprez
97460 Cambai St Paul tel : 02 62 45 46 47

Signature du chauffeur :

1M3

L'apport minimal est de 1M3. Toute tranche de 1M3 entamée est dûe

Total HT : 128,61€

TVA : 10,93€

PRIX TTC : 139,54€

Sont inclus dans le prix de vente la TGAP et la taxe communale

• LES TARIFS :

Tarif unitaire HT pour 1M3 :

- site de Saint Leu : 135,99€
- site de Cambaie : 128,61€
- site de Saint Benoit : 122,99€